



Alerte orange de la DAC

19 JUIN 2014

Le 12 juin s'est tenu le CTP (comité technique paritaire) de la direction des affaires culturelles. C'est l'instance qui débat paritairement (organisation syndicales et administration) de tout ce qui concerne l'organisation du travail.

Tout d'abord prévu le 3 juin, il a été boycotté car des sujets tel que la réorganisation du SDE, et les discothèques ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Toutefois la **CFDT** a été reçue le 7 juin par Bruno Julliard 1^{er} Maire adjoint en charge des affaires culturelles où elle a réaffirmé son exigence de voir apparaître ces deux sujets à l'ordre du jour du CTP. Le Maire a tout à fait entendu cette demande. Par ailleurs il a été informé des pratiques managériales discutables de la part du chef de secteur-est.

Lors du CTP la **CFDT** a réitéré en déclaration préliminaire son regret d'avoir dû passer par un boycott de cette instance, mais remercie d'avoir été entendue sur l'importance de

débatte au sujet des différentes réorganisations du SDE et des discothèques.

Plan de formation 2014: La **CFDT** a voté contre en regard des formations proposées et non obligatoire telle que « Formation notateur ». Cette demande **CFDT** fait référence à l'égalité de traitement puisque cette formation est obligatoire dans les autres directions.

M Corbin nouveau directeur de la DAC semble d'accord avec la **CFDT**. Mais il stipule que l'entretien par le supérieur hiérarchique direct sera vu au cas par cas suivant la grille des établissements.

Autre point de désaccord : Le DIF qui comporte des formations spécifiques métier, elles ne devraient pas figurer au tableau des formations « diffables »

La **CFDT** estime que les préparations à concours (tests de niveau) s'apparentent à des mini- concours. Cependant les agents ayant raté le test peuvent assister aux conférences et bénéficier des aides méthodologiques.

Bilan social 2013 : La CFDT a voté contre pour 2 motifs :

1) La baisse du taux de reclassement. En effet, rien n'est mis en place pour les agents reconnus inaptes à leurs fonctions. La **CFDT** demande à ce que le dispositif « Emplois tremplins » soit adapté pour les agents concernés dans cette direction. Il faut de plus l'organiser en transversal de manière à utiliser la mobilité d'une direction à l'autre.

La **CFDT** a réitéré sa demande d'une gestion rapide et efficace des dossiers. Il est inacceptable que la solution soit le congé de longue durée ou la mise à la retraite d'office lorsque l'agent a utilisé tous ses droits.

2) Il apparaît une moyenne de 1200 vacataires sur les conservatoires au titre de l'ARE. Pour la **CFDT** c'est trop et inacceptable. Le CDI doit être un objectif pour la DAC.



SDE : La CFDT a souligné l'importance de cette institution pour le réseau des bibliothèques.

Son démantèlement ou sa suppression pose 3 principaux problèmes.

- Isolement des équipes et des établissements. Lieu d'échanges et de partage.
- Charge de travail supplémentaire dans les bibliothèques. Commandes équipement.
- Redéploiement des agents affectés au SDE. C'est pour l'heure le seul site possible d'affectation pour les agents inaptes en service public, ou pour ceux ne désirant ne plus y exercer.

Discothèques :

Le Directeur propose des groupes de travail avec les discothécaires pour réfléchir à des possibilités d'évolution.

Le gel des fermetures est fixé jusqu'à la fin 2014.

La CFDT a informé l'administration que plusieurs rapports avaient été faits il y a quelques années et que les préconisations ressortant de ces études n'avaient jamais été prises en compte.

Ces fermetures sont pour la CFDT un appauvrissement culturel qui va l'encontre du discours de la municipalité.

Plusieurs fois la CFDT a évoqué la gratuité du prêt, la prise en compte du public de proximité, la qualité du support.

La direction a pris note de tous ces éléments et a affirmé qu'aucune décision organisationnelle ne sera prise avant un état des lieux.

La CFDT attend des propositions qui ne pourront être débattues qu'en CTP. Mais notre organisation syndicale entend qu'un vrai dialogue social s'instaure en amont de cette instance.

**ENSEMBLE SOYONS ACTEURS DE
NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**